



La liste de présence est annexée au compte-rendu. Toutes les présentations sont disponibles sur l'Intranet du Syndicat Mixte (contacter le secrétariat en cas de perte de votre code).

Principales décisions du Syndicat Mixte et de la CLE

- Adoption du rapport d'activités du Syndicat Mixte
- Adoption du rapport d'activités de la CLE
- Avis de la CLE sur les mâchefers : interdiction de l'emploi des mâchefers sur la plaine du Roussillon.
- Avis du Syndicat Mixte et de la CLE sur les « questions importantes » pour le futur SDAGE : validé

Introduction par la Présidente du Syndicat Mixte et le Président de la CLE :

Hermeline MALHERBE, Présidente du Syndicat Mixte, rappelle que la CLE et le Syndicat Mixte travaillant sur les mêmes thématiques, il a été jugé judicieux de proposer une réunion commune, pour éviter notamment aux membres des 2 instances les répétitions sur les sujets techniques. Elle propose l'ordre du jour :

1. Etat des nappes
2. Rapport d'activités du Syndicat Mixte et de la CLE
3. Etude « volumes prélevables »
4. Avis sur les « questions importantes » du SDAGE
5. Avis sur l'emploi de mâchefers en Roussillon

Jean-Paul ALDUY propose d'inverser les points 4 et 5, pour avoir le temps de débattre sur les mâchefers. Cette proposition est acceptée.

Hermeline MALHERBE donne ensuite la parole à Grégoire NADAL, Technicien de nappe du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes de la plaine du Roussillon, pour la présentation de l'état des nappes au 20 mars 2013.

1. Etat des nappes au 20 mars 2013

Voir en annexe le bulletin de l'état des nappes.

Suite à la présentation de l'état des nappes, Jean BERTRAND se demande pourquoi le Pliocène réagit si vite à la pluviométrie, alors qu'il pensait que ce niveau était plutôt isolé de la surface, et que son temps de réaction était très long.

Hichem TACHRIFT explique que la remontée du Pliocène est due à un phénomène de transfert de charges : le Pliocène, emprisonné sous une couche argileuse, est sous pression. Lorsqu'il pleut, la

pression augmente « à l'amont », ce qui fait mécaniquement monter le niveau « à l'aval », comme dans un mécanisme de piston. Il n'y a pas d'avantage d'eau pour autant.

Alain HALMA précise que ce point un peu technique peut entraîner des confusions chez les agriculteurs, qui ne comprennent pas pourquoi le niveau remonte si vite.

Hermeline MALHERBE rappelle que s'il s'agit d'un transfert de charges, le transfert de l'eau, lui est très lent, et qu'une goutte d'eau entrant dans les nappes profondes en amont de la plaine mettra plusieurs centaines ou milliers d'années à rejoindre la mer.

Henri GOT donne comme exemple les voies ferrées américaines, qui voient passer des trains très imposants : à chaque fois qu'un train passe, le niveau piézométrique remonte, à cause de la pression du train.

Jean BERTRAND demande alors confirmation que dans ce cas, le niveau piézométrique n'est pas un bon indicateur du volume présent dans les nappes ?

Hichem TACHRIFT répond que le niveau piézométrique est plutôt un indicateur qui permet de suivre l'état des nappes, mais c'est justement l'objet de l'étude « volumes prélevables » de s'attacher à caractériser les volumes présents dans les nappes.

2. Rapports d'activité de la CLE et du Syndicat Mixte

Hichem TACHRIFT et Séverine HUMBERT présentent les rapports d'activités annuels du Syndicat Mixte et de la CLE.

Concernant les foreurs, Michel MOLY demande s'il serait possible d'engager un travail avec les foreurs espagnols.

Séverine HUMBERT répond qu'il y a déjà un travail important à mener avec les foreurs présents dans les Pyrénées-Orientales, et que les foreurs espagnols seront plus difficiles à toucher.

Jean-Paul ALDUY pense que sur cette question il faut frapper fort au niveau national, « faire le buzz ». Le courrier envoyé par 7 Présidents de CLE à la Ministre de l'Ecologie est un premier pas. S'il n'est pas suffisant, il faudra trouver d'autres moyens de se faire entendre.

Fernand ROIG propose de créer un 3ème barrage sur la Têt, entre celui des Bouillouses et celui de Vinça, au niveau de l'ancienne usine de fluor d'Olette. Cela permettrait de pallier la diminution des débits de la Têt souvent constatée le 15 août.

Hermeline MALHERBE répond que règlementairement, et au niveau écologique, il est très compliqué aujourd'hui de créer un barrage *ex-nihilo*.

Yves PICAREL demande s'il est désormais possible d'utiliser l'eau de sortie des stations d'épuration pour arroser les espaces verts, et si un texte encadre cette utilisation.

Jean-Paul ALDUY répond par l'affirmative, la réglementation s'est assouplie sur ce point, c'est donc possible pour les espaces verts, mais pas pour le maraîchage.

**Le rapport d'activités du Syndicat Mixte est approuvé à l'unanimité.
Le rapport d'activités de la CLE est approuvé à l'unanimité.**

3. Etude volumes prélevables

Marjolaine PUDDU, du bureau d'études HYDRIAD, présente les résultats de la phase sur les volumes prélevés.

Séverine HUMBERT précise qu'il s'agit d'une première présentation, qui sera amendée et validée à la prochaine CLE.

La présentation est déclinée en fonction des usages de l'eau : AEP, agriculture, particuliers, tourisme.

Volumes prélevés pour l'AEP

Pas de remarque.

Volumes prélevés pour l'agriculture

Jean-Paul ALDUY demande si les volumes qui retournent à la nappe lors de l'irrigation, gravitaire notamment, ont été pris en compte.

Hermeline MALHERBE répond que pour l'instant il s'agit simplement de connaître les volumes prélevés, c'est-à-dire extraits des nappes. L'estimation des retours se fera lors de la phase suivante.

Alain HALMA affirme que techniquement ce sont des chiffres que la Chambre d'Agriculture ne peut pas valider. Il y a trop d'incertitudes, et pour les lever il faudrait une étude beaucoup plus complète que personne n'a les moyens de mener.

Séverine HUMBERT répond que le plus simple, au lieu de mener une étude longue et complexe, serait que les agriculteurs déclarent leurs forages et les équipent de compteurs, conformément à la réglementation, ce qui permettrait de connaître les volumes exactement prélevés.

Alain HALMA précise sa pensée : les chiffres « à dire d'experts » ne sont pas satisfaisants, étant donné l'importance qu'ils auront dans la future gestion de l'eau.

Hichem TACHRIFT souhaite rectifier un point important : l'estimation des volumes prélevés agricoles n'a pas été faite « à dire d'expert », mais sur la base de lots de données importants (RGA 2010, données Vulcain détaillées, sectorisation de la plaine, données fournies par la Chambre d'agriculture, enquêtes de terrain...), de calculs et d'entretiens auprès des ASA, le tout validé par un large comité technique, ce qui n'avait encore jamais été fait. Les entretiens avec des agriculteurs ont été menés en concertation avec la Chambre d'agriculture. Mais il a été difficile d'une part de rencontrer des agriculteurs, d'autre part d'obtenir des chiffres de volumes. Faire une étude plus poussée ne paraît donc ni réalisable ni souhaitable, dans ces conditions, quels que soient les moyens qui peuvent y être consacrés.

Jean BERTRAND précise que la position de la Chambre d'agriculture vise à faire part de l'inquiétude des agriculteurs de ne pas être assez consultés, et du manque de concertation dans ce processus. D'autre part, la peur d'une application trop stricte de la réglementation sur la base des chiffres de l'étude volumes prélevable la conduit à refuser ces chiffres.

Serge GORCE ajoute que ce sont toujours les agriculteurs qui vont payer, comme d'habitude, ce qu'il refuse. Il souhaiterait que l'Agence de l'Eau prenne un engagement d'exonération de taxe pour les agriculteurs, ainsi ceux-ci seraient mieux disposés à déclarer leurs forages et les volumes prélevés.

Pascal JOBERT trouve le débat intéressant mais il n'est pas d'actualité. Ici on tente de déterminer des chiffres au mieux, avec les informations disponibles. Le Syndicat Mixte fait en ce sens un bon travail. Ensuite, des discussions auront lieu dans un deuxième temps sur le partage de la ressource, avec une large concertation. Enfin, dans un troisième temps seulement, les services de l'Etat réviseront les autorisations si et seulement si nécessaire, sur la base des résultats de la concertation qui aura eu lieu avant.

Jean-Paul ALDUY approuve et ajoute qu'il faut distinguer deux démarches : aujourd'hui on recherche une meilleure connaissance des prélèvements, pour « avancer les yeux ouverts ». Demain, des discussions auront lieu sur le partage et l'application de la Loi, ainsi que les financements, il ne faut pas tout mélanger.

Chantal GRAILLE revient sur les redevances Agence de l'Eau, et précise que dans la répartition actuelle des redevances dans le budget de l'Agence, les ménages contribuent largement plus que les agriculteurs. On ne peut donc pas dire que « ce sont les agriculteurs qui supportent tous les coûts ». Enfin, concernant la méthodologie pour cette étude « volumes prélevables », elle ajoute que c'est la première fois qu'on ne se base pas uniquement sur des « dires d'experts » mais au contraire sur une méthodologie solide et des calculs, c'est donc à saluer.

André BORDANEIL pense que cette question des prélèvements agricoles est secondaire en Vallespir, où l'agriculture décroît.

Alain HALMA estime tout de même que la concertation n'est pas suffisamment organisée. Il reste la crainte que les chiffres soient réutilisés tels quels, sans réelle concertation.

Chantal GRAILLE répond que contrairement à d'autres études, sur les cours d'eau notamment, cette étude est pleinement intégrée dès le départ à la concertation, notamment par sa présentation et son suivi en CLE, comme c'est le cas aujourd'hui.

Jean-Paul ALDUY ajoute qu'il est très exagéré d'affirmer qu'il n'y a pas de concertation sur cette étude. Elle a été évoquée en CLE dès avant son lancement, et est suivie de près par les techniciens de toutes les structures. De plus, il estime que la Chambre d'agriculture se trompe de combat, ça n'est pas en cachant les chiffres que le débat progressera. La démarche de cette étude, qui est de connaître les meilleurs chiffres possibles, est la bonne. Ensuite viendront des débats sur le partage. Il ajoute qu'on ne fait de procès d'intention à personne, on recherche les chiffres pour tous les usages.

Séverine HUMBERT demande à la Chambre d'agriculture sur quoi portent les griefs concernant le manque de concertation : est-ce sur la méthodologie employée pour arriver aux chiffres de l'étude, ou sur l'utilisation qui en sera faite ensuite ?

Alain HALMA répond que c'est surtout l'utilisation qui en sera faite qui apporte des craintes.

Séverine HUMBERT répond qu'il faut d'abord se mettre d'accord sur les chiffres. S'il y a des désaccords de méthode, la Chambre d'agriculture peut les exprimer en comité technique, qui se réunit souvent, afin de parvenir à un chiffre qui satisfasse tout le monde. Une fois les chiffres validés par tous, pourra s'enclencher une phase de dialogue et concertation large sur la méthode d'utilisation de ce chiffre pour discuter du partage de l'eau.

Volumes prélevés pour les forages des particuliers

Christophe BLANC demande quel ratio a été utilisé pour les particuliers.

Marjolaine PUDDU répond qu'il y en a deux : un ratio bas de 65 m³/hab/an, un ratio haut de 75 m³/hab/an. Ces ratios intègrent aussi les usages extérieurs (jardins, piscines...), et ont servi, par le biais de calculs, à savoir ce que consomment les particuliers par leurs forages privés.

Volumes prélevés pour le tourisme

Michel MOLY demande si les douches de plage ont été prises en compte.

Hichem TACHRIFT répond que c'est pris en compte dans le volet « AEP », puisque c'est de l'eau du réseau. Il ajoute que l'AEP est le seul usage pour lequel on a la chance de disposer de volumes prélevés précis. Par conséquent, il a été décidé pour cette étude de tenter d'en savoir plus sur l'utilisation de cette eau prélevée, et de faire la part entre : l'eau distribuée aux particuliers, l'eau utilisée par la commune pour d'autres usages (espaces verts, voiries...), et les pertes. Les douches plages entrent dans ces calculs, mais ne sont pas dissociées des autres usages par les communes.

Conclusion

Pascal JOBERT ajoute que tout prélèvement est censé avoir une existence légale. Cette étude montre qu'il y a donc un important travail de régularisation à mener.

Hichem TACHRIFT précise que l'objectif du jour était de présenter les premiers résultats, et que la CLE se les approprie. Après différents calages techniques, cette phase sur les « volumes prélevés » devra être validée lors de la prochaine CLE, vraisemblablement avant l'été.

4. Avis de la CLE sur les mâchefers

Séverine HUMBERT présente le contexte, l'origine de la demande d'avis, et indique que le Syndicat Mixte s'est prononcé contre l'emploi de mâchefers en Roussillon. C'est donc ici uniquement l'avis de la CLE qui est sollicité.

Henri GOT précise que le CODERST, dont il est membre, s'est prononcé à l'unanimité moins un contre l'emploi des mâchefers en Roussillon.

Fernand ROIG est déçu par la présentation qui a été faite. Les analyses ont prouvé qu'il n'y pas de dioxines dans les mâchefers de Calce, notamment parce qu'un investissement important a été fait pour traiter ce polluant. De plus, les mâchefers sont analysés tous les mois, et sont d'excellente qualité. Le Ministère de l'Ecologie considère qu'il n'y a pas de risque, d'ailleurs 800 000 tonnes de mâchefers ont été utilisés en Ile de France sans aucun problème, et 300 000 tonnes dans les Pyrénées-Orientales depuis 2003 sans qu'il y ait de pollution constatée. Il n'est pas logique qu'il soit possible d'enfouir des quantités importantes de mâchefers à l'ISDND d'Espira, mais impossible d'en utiliser très peu sur la RN 117 entre Cases-de-Pène et Estagel, toute proche. Enfin, le coût de l'enfouissement pour les contribuables sera de 2,5 millions d'euros.

Hermeline MALHERBE répond que le débat technique est intéressant. Sur l'aspect financier, elle rappelle que le CYDEL est au courant du problème que peuvent poser les mâchefers depuis 2008 au moins. Les services du Conseil Général ont régulièrement demandé au CYDEL de développer des alternatives, en mobilisant leur service R&D, ce qui n'a jamais été fait.

Concernant l'utilisation à Espira, et sur la RN117, Martine ASSENS explique que le contexte géologique est différent. Le site d'Espira a été choisi car le sous sol est composé de marnes imperméables, tandis que sur la route, en bordure d'Agly, il s'agit d'alluvions très perméables, et donc plus sensibles. Ceci prouve qu'il faut tenir compte de la géologie locale et qu'on ne peut pas comparer ce qui se fait ailleurs en France avec le Roussillon.

Fernand ROIG entend les arguments même s'il ne les approuve pas, mais souhaiterait que le Conseil Général l'aide à trouver un autre débouché pour ces mâchefers.

Jean-Paul ALDUY se demande s'il n'est pas possible d'utiliser ces mâchefers dans le département, mais hors du Roussillon, vers Prades par exemple, plus largement en Conflent, ou sur la côte Vermeille. Il ajoute que 50 000 tonnes représentent certainement peu de linéaire de routes.

Fernand ROIG confirme que 50 000 tonnes annuelles représentent 7 kilomètres de routes.

Hermeline MALHERBE répond qu'il ne faut pas raisonner à l'envers. Lorsque le besoin de construire une route apparaît, on envisage l'emploi de mâchefers, et pas l'inverse. Or, les principaux investissements routiers ont été réalisés ces dix dernières années, nous sommes actuellement sur une phase descendante, et dans les années à venir peu de routes seront construites.

Jean-Paul ALDUY a reçu le CYDEL en entretien en confirme les dires d'Hermeline MALHERBE : les autres pistes d'utilisation des mâchefers n'ont pas été explorées. Il estime qu'il serait pourtant possible d'envisager d'autres solutions, notamment dans le bâtiment.

Fernand ROIG répond que ces solutions ont été étudiées, mais qu'il est très difficile de les utiliser ailleurs que sur les routes. Par exemple, des parpaings ont été construits à partir de mâchefers, mais la population ne souhaite pas habiter dans des maisons construites à partir de ce matériau. Il pense qu'il existe encore d'autres solutions, comme l'utilisation en bordure routière (terre plein central par exemple). Il ajoute qu'une commission doit se réunir prochainement pour réfléchir à des utilisations alternatives.

Jean-ALDUY propose à la CLE de voter contre l'utilisation de mâchefers en Roussillon, sur le territoire des nappes plio-quaternaires, mais d'inscrire dans l'avis qu'il est nécessaire de faire des recherches sur des solutions alternatives.

Rémy ATTARD, Président du Syndicat Mixte du Réart, explique que ce débat a eu lieu en comité syndical, et que les avis étaient divergents. C'est pourquoi il s'abstiendra.

Les services de l'Etat (DDTM 11 et 66) ne prennent pas part au vote car ils sont partie prenante du dossier.

Au terme du vote, cette proposition est validée par la CLE, par 18 voix pour et 4 abstentions.

Voix pour : 18

Abstentions : Fernand ROIG, Robert OLIVE (pouvoir de F. Roig), Rémy ATTARD, André BORDANEIL.

Voix contre : 0.

Avis de la CLE sur les « questions importantes » préparatoires au SDAGE

Suite au départ de Jean-Paul ALDUY, Marcel DESCOSY, 2^{ème} Vice-président, prend la présidence de la séance de CLE.

Chantal GRAILLE présente l'objet de l'avis demandé à la CLE et au Syndicat Mixte.

Séverine HUMBERT explique que globalement les préoccupations de la CLE sont bien prises en compte dans ces « questions importantes ». Toutefois, quelques points de vigilance ont été soulevés, comme le problème spécifique des forages. Pour rappel, un document complet a été mis en consultation avant la réunion sur le site web du Syndicat Mixte, reprenant, pour chaque « question importante » : une synthèse des documents proposés pour avis, le rappel de la problématique sur les nappes du Roussillon (tiré du diagnostic), et une proposition d'avis.

Bernard CUENET souhaiterait que le terme « entretenir » les réseaux d'eau potable soit remplacé par « mettre aux normes », car c'est encore assez loin d'être le cas dans le département. Il existe notamment encore des branchements au plomb.

Chantal GRAILLE répond qu'à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée, les principales mises aux normes ont été faites. Sur les branchements au plomb, les deux précédents programmes permettaient des financements importants pour cette opération. Aujourd'hui, l'Agence considère que les branchements au plomb ont été remplacés, et que les collectivités ont eu suffisamment de temps pour le faire, et par conséquent ne les finance plus.

L'avis tel que proposé est validé par la CLE et le Comité Syndical.

Fin de séance

Hermeline MALHERBE et Marcel DESCOSY clôturent la séance à 13h.

Fait à Perpignan, le _____,

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

JEAN-PAUL ALDUY

Liste de présence – Membres de la CLE et du Syndicat Mixte

| Prénom - Nom | Structure représentée | CLE | Synd. Mixte |
|---|---|-----|-------------|
| Collectivités | | | |
| Jean-Paul ALDUY, Président de la CLE | Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération | X | X |
| Rémy ATTARD | Syndicat Mixte du Bassin Versant du Réart | X | |
| Francis AUZEVILLE | Commune de Salses le Château | | X |
| Dominique BENOIT | Commune d'Ille sur Têt | | X |
| Annie BERTRAN | Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération | | X |
| André BORDANEIL | Communauté de communes du Vallespir | X | |
| Patrick CASADEVALL | Commune de Saint Jean Pla de Corts | | X |
| Marcel DESCOSY, 2 ^{ème} Vice-président | Commune de Palau del Vidre (CLE) SMPEPTA (Syndicat Mixte) | X | X |
| Georges ERRE | Commune de Maureillas las Illas | | X |
| Louis FALCO | Commune de Pia | | X |
| Amar GHILACI | Commune de Vivès | | X |
| Serge GORCE | Commune de Clairà | X | X |
| Marie-Françoise LANCIAUX | Commune de Saint Féliu d'Amont | | X |
| Hermeline MALHERBE, Présidente du Syndicat Mixte des nappes du Roussillon | Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes de la plaine du Roussillon (CLE) Conseil Général (Syndicat Mixte) | X | X |
| Claude MARCELO | Commune du Boulou | | X |
| Michel MOLY | Conseil Général des Pyrénées-Orientales | X | X |
| Yves PICAREL | Commune de Leucate (CLE) Syndicat Mixte de production d'eau potable Leucate / Le Barcarès (Syndicat Mixte) | X | X |
| Claude PICAS | SIAEP Les Cluses / Le Perthus | | X |
| Raymond PLA | Communauté de Communes secteur Illibéris (CLE) SMPEPTA (Syndicat Mixte) | X | X |
| Alphonse PUIG, 3 ^{ème} Vice-président | Communauté de communes des Aspres | X | X |
| Elie PUIGMAL | Conseil Général des Pyrénées-Orientales | | X |
| Fernand ROIG | Syndicat Mixte SCOT Plaine du Roussillon | X | |
| Martine ROLLAND | Conseil Général des Pyrénées-Orientales | | X |
| Alain TORRENT | Commune de Céret | | X |
| Usagers | | | |
| Christophe BLANC | Représentant Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air | X | |
| Jean-Michel BROQUAIRE | Association Syndicale des Irrigants de Salanque | X | |
| Bernard CUENET | Représentant l'association de consommateurs « UFC – Que choisir » | X | |
| Alain GRAPPE | Représentant l'association EDEN | X | |
| Jean MIAS | Syndicat des Foreurs | X | |
| Services de l'Etat | | | |
| Chantal GRAILLE | Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse | X | |
| Pascal JOBERT | DDTM – MISE 66 | X | |
| Jean-Bernard TERRE | Agence Régionale de Santé | X | |

Excusés et absents (Commission Locale de l'Eau et Syndicat Mixte)

| Prénom - Nom | Structure représentée | CLE | Synd. Mixte |
|--|---|-----|-------------|
| Collectivités | | | |
| Françoise BIGOTTE : pouvoir à Michel MOLY | Conseil Régional Languedoc-Roussillon (CLE) Conseil Général des Pyrénées-Orientales (Syndicat Mixte) | X | X |
| Louis CARLES | Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt | X | |
| Guy CASSOLY | Conseil Général des Pyrénées-Orientales | | X |
| Jean-François CAYRO | Commune de Néliach | | X |
| Daniel CLASTRES | Commune de Corneilla la Rivière | | X |
| Francis CLIQUE | Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération | | X |
| Pierre ESTEVE : pouvoir à Hermeline MALHERBE | Conseil Général des Pyrénées-Orientales | | X |
| Jacques FIGUERAS | Communauté de Communes Sud Roussillon | X | |
| Nicolas GARCIA | SMPEPTA | X | X |
| Alain GOT | CLE du SAGE de Salses-Leucate | X | |
| Jacqueline IRLES | Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération | | X |
| Jean-François LAFFON | Commune de Millas | | X |
| Jean-Jacques LOPEZ | Conseil Général des Pyrénées-Orientales | | X |
| Théophile MARTINEZ | Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération | | X |
| Marcel MATEU | Conseil Général des Pyrénées-Orientales | | X |
| Robert OLIVE : pouvoir à Fernand ROIG | Commune de Saint Féliu d'Amont | X | |
| Alain PATTOU | SIAEP Bouleternère | | X |
| Sébastien PLA : pouvoir à A. Puig | Conseil Général de l'Aude | X | |
| Alexandre PUIGNAU | CLE du SAGE Tech-Albères (CLE) SIAEP Les Cluses / Le Perthus (Syndicat Mixte) | X | X |
| Daniel RAMSEYER | Commune de Taillet | | X |
| Pierre ROIG | Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération | | X |
| Joseph SIRACH | | | X |
| Daniel VERGES | Mairie de Perpignan | X | |
| Usagers | | | |
| Gérard CAPDET | Chambre des Métiers | X | |
| François GALABERT | Chambre de Commerce et d'Industrie | X | |
| Michel GUALLAR : pouvoir à Jean-Michel BROQUAIRE | Chambre d'Agriculture | X | |
| Patrick MARCOTTE | Directeur du CIVAM Bio 66 | X | |
| Services de l'Etat | | | |
| Paul CHEMIN | DREAL | X | |
| X : pouvoir à Pascal JOBERT | DDTM – Mise de l'Aude | X | |

Liste de présence – Autres participants (techniciens)

| Prénom – Nom | Structure |
|---|--|
| Martine ASSENS, Bernard RIGOLE, Jean-Luc SIRAC | Conseil Général des Pyrénées-Orientales |
| Jean BERTRAND, Alain HALMA | Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales |
| Marianne BOTET, Séverine HUMBERT, Grégoire NADAL, Hichem TACHRIFT | Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon |
| Céline FAJON-HERVIOU | Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération |
| Anne GOVI | |
| Evelyne LACOMBE | Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse |
| Mélanie MARMONIER | Syndicat Mixte du Bassin Versant du Réart |